

**Décision de délégation de signature  
consentie au Directeur Général pour la  
Chambre régionale d'agriculture de  
Bretagne**

**Le Président,**

Vu l'article D. 512.5 et D. 564 du Code Rural

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De donner délégation à **Monsieur Sébastien GIRAUDEAU**, Directeur Général, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite des crédits disponibles :

**En matière d'administration**

- La correspondance et les actes ayant trait à l'activité courante de la CRAB,
- Les notes de service, procédures, circulaires ayant trait à l'organisation des services,
- Les états de frais de déplacements,
- L'acceptation des estimations de dommage suite à une déclaration de sinistre,
- Les attestations, déclarations, formalités administratives, fiscales et financières.

**En matière de ressources humaines y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée**

- L'ensemble des actes et décisions concernant le personnel temporaire et intérimaire ainsi que les stagiaires en fonction ou accueillis au siège de la CRAB,
- Les actes et décisions concernant le personnel permanent de la CRAB à l'exclusion des nominations, promotions, avancements, révocations ou autres sanctions et licenciements.

**En matière de passation et d'exécution des marchés publics y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée**

- L'ensemble des actes liés à la passation des marchés publics (publication, déroulement de la procédure et notification),
- La signature des lettres de convocation des membres des différentes commissions et jury de concours,

- La signature de l'acte d'engagement ou du contrat ou bon de commande et de leurs avenants dans la limite des seuils fixés pour l'appel d'offre,
  - La signature des bons de commande d'exécution des accords-cadres quel que soit le montant,
  - L'affermissement des tranches conditionnelles de marchés,
  - La signature des recours aux garanties,
  - La signature et la réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, dont les ordres de service, les exemplaires uniques
  - La signature et la réalisation des actes de sous-traitance, décomptes, mises en demeure, exonération ou application des pénalités,
  - La résiliation d'un marché dans la limite des seuils fixés pour l'appel d'offre,
  - L'autorisation de procéder à la libération des garanties,
  - Les procès-verbaux de réception (totale ou partielle) de travaux et de services, signature de la levée de réserve
  - Les réponses de la CRAB aux appels d'offre émanant des pouvoirs adjudicateurs et d'autres opérateurs économiques.
- En matière d'affaires juridiques y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée**
- Les formalités relatives aux données à caractère personnel,
  - Les formalités relatives aux marques,
  - Les actes de procédure,
  - Les licences, sous-licences, accords de co-propriété, conditions générales et particulières d'utilisation, bulletins d'adhésion,
  - Les conventions de recettes dans la limite de 300.000 € H.T et leurs actes d'application,
  - Les conventions de partenariat et les actes d'application,
  - Les contrats de ventes et de prestations réalisées par la CRAB,
  - les chartes
  - La signature des demandes de permis de construire, déclaration de travaux et de déclaration d'achèvement de travaux,
  - Les contrats de publicité et de communication,
  - Les règlements des jeux
  - Tous les actes et décisions dans le cadre des opérations de réaménagement et construction de bâtiments (stations expérimentales, centres de formation, antennes, sièges...) et achat de foncier.
- En matière budgétaire et comptable y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée**
- Engagement et ordonnancement des dépenses dans la limite des seuils fixés pour l'appel d'offre,
  - Certificats administratifs,
  - Rémunération du personnel et des vacataires,
  - Ordonnancement des recettes.

**Article 2 :**

La présente délégation entre en vigueur à compter de sa date de signature.

**Article 3 :**

Tous les documents signés par **Monsieur Sébastien GIRAUDEAU** dans le cadre de la présente délégation seront signés « *Pour le Président et par délégation, Monsieur Sébastien GIRAUDEAU, Directeur Général* ».

**Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Sébastien GIRAUDEAU** ou à sa demande expresse une délégation est donnée à :

- Madame Pascale GELIN, Directrice Adjointe Politiques Agricoles et Territoires
- Monsieur Benoit CARTEAU, Directeur Adjoint Entreprises & Marketing
- Monsieur Olivier MANCEAU, Directeur Adjoint Productions – Innovations R&D - Data
- Monsieur Julien MORCET, Directeur Adjoint Administratif et Financier
- Madame Elisabeth JASPART, Directrice Ressources Humaines

à l'effet de signer, au nom du Président, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus à l'exclusion des contrats de travail à durée déterminée.

**Article 5 :**

La présente décision sera notifiée à Madame l'Agent comptable de la CRAB et publiée sur le site internet de la CRAB.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> mai 2021

André SERGENT  
Président



